Image not found or type unknown

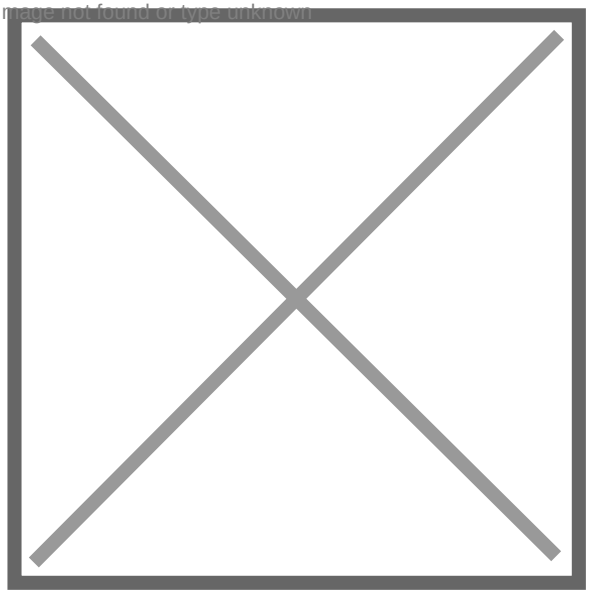

Tribunal de police pour insultes

Par **marielledu11**, le **31/12/2015** à **09:47**

Bonjour,
Voilà près de 6 ans que ma sœur et moi-même subissons un acharnement indescriptible de la part d'un seul et même groupe de personnes. Preuves à l'appui, nous avons été menacées de mort, agressées physiquement et verbalement, injuriées, nez cassé, renversé par une voiture (le conducteur a agit volontairement), menace avec arme de la part d'un mineur, tentative d'effraction du domicile, jets de pétards avec fiole, jets d'œufs, vol de plaque de voiture..ect. La liste est longue. Et bien pour les 2 faits les plus graves, sans avocat, les affaires n'auraient pas été traitées. Par contre, pour 2 injures que j'ai dites à un jeune homme, et bien moi je me retrouve convoqué au tribunal de police. Heureusement que le ridicule ne tue pas. Je suis scandalisée par le fait que les gendarmes font preuves d'Abus de pouvoir avec un grand A, prennent parti pour mes agresseurs, je peux tout prouver, mais psychologiquement c'est très éprouvant.
Donc pour faire court, mes plaintes ne sont pas traitées, parfois refusées par ces mêmes gendarmes, mais pour de petites injures je me retrouve au tribunal. Qu'est-ce que je risque ? sachant que j'ai une vidéo de "menace avec arme" de la part du jeune homme qui m'accuse. Il a volontairement faillit me renverser avec sa voiture à 3 reprises. J'ai écris de nombreux courriers au procureur ces 6 dernières années, sans aucune réponse, tout semble être classé sans suite ou prescrit.

Par **alterego**, le **31/12/2015** à **12:35**

Bonjour,

Si vos plaintes ne sont pas traitées c'est probablement parce qu'elles ne sont pas recevables

et de ce fait sont vouées à un classement vertical, autrement dit corbeille à papiers.

Evitez l'abus de courriers délirants, contentez-vous de narrer des faits précis constitutifs de délits en vous gardant bien de les qualifier vous-même.

Gendarmerie, Police et surtout Parquet ne sont pas des lieux de lamentation, ils n'ont que faire de vos interprétations et états d'âme. Des faits rien que des faits !

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **31/12/2015** à **13:00**

Bonjour,

Bien que je partage l'avis de mon confrère, alterego, je constate, une fois de +, que les délinquants sont souvent mieux traités que leurs victimes.

Les gendarmes n'ont pas compétence pour refuser le dépôt d'une plainte. En cas de refus de ceux-ci, il faut constituer un dossier, avec des faits, des preuves, des témoins, et adresser ce dossier par pli recommandé à :
Monsieur le Procureur de la République
près du tribunal de .....
ou, mieux, à
Monsieur le Doyen des Juges d'Instruction
près du tribunal de .....
Là, l'affaire sera traitée et les gendarmes devront enquêter et transmettre leurs procès verbaux d'audition ou d'enquête au Parquet.

Par **marielledu11**, le **16/01/2016** à **23:43**

Bonjour,
Sachez que j'ai les preuves des abus de pouvoir de la gendarmerie !! et je ne me laisserai pas faire. Depuis quand des gendarmes soutiennent-ils des agresseurs. En attendant moi, je subis mes agresseurs et eux ils ne sont mêmes pas sanctionnés pour des faits graves que j'ai filmé en toute légalité car certains gendarmes ne font pas leurs travail. Cette gendarmerie est une honte ni plus ni moins.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés